

**Le Président**

**Madame Valérie Kerfelec**  
**Faculté des Arts, Lettres, Langues et**  
**Sciences**  
**Campus Aix-en-Provence**  
**Bâtiment Réne Egger**  
**29 Avenue Robert Schuman**  
**13628 Aix-en-Provence**

N/Réf. : EB/DY/21-021136  
Objet : Lettre de Mission – Chargée de Mission

Marseille, le Jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2021

Chère Collègue,

La réforme des études de santé est entrée en application à la rentrée 2020. Désormais, les étudiants peuvent s'inscrire en PASS (cours délivrés par le secteur santé auxquels s'ajoutent une mineure disciplinaire licence) ou en LAS (cours délivrés par les composantes hors santé auxquels s'ajoute une mineure santé). A l'issue de leur année de PASS et de LAS, les étudiants candidatent à l'accès sélectif en deuxième année de santé. En PASS comme en LAS, les mineures sont enseignées à distance.

L'existence d'un accès sélectif en santé à l'issue des années de PASS et de LAS et la délivrance des enseignements à distance bousculent les habitudes des enseignants en charge de ces matières. Cette réforme nécessite donc un travail en commun entre les composantes du secteur santé et les composantes hors secteur santé impliquées dans l'accès sélectif en santé.

Ce travail en commun impose de définir les modalités de délivrance des enseignements des mineures PASS et LAS (quizz adaptatifs, supports audio, support vidéo, pwpt, exercices, textes...) dans un but d'accompagnement de la transformation numérique et de l'amélioration pédagogique. Il convient également de travailler sur les modalités d'évaluation des mineures notamment en PASS (QCM, épreuve rédactionnelle).

C'est dans ce contexte que j'ai décidé de vous nommer Chargée de Mission « PASS-LAS ». Dans cette perspective, vous êtes chargée d'animer des groupes de travail réunissant régulièrement les enseignants des mineures afin de faire évoluer les pratiques des enseignants dans un but d'accompagnement de la transformation numérique et de l'amélioration pédagogique. Vous êtes également chargée de procéder à un bilan de cette réforme auprès des enseignants et des étudiants (en lien avec l'OVE).

L'Université d'Aix-Marseille ayant candidaté à l'AAP Parcours flexible en licence MMOP (Hybridation des PASS et L.AS pour la réussite des études de santé à Aix-Marseille Provence Méditerranée Hy-PASS+L.AS@AMPM), vous serez également chargée de développer et mettre en œuvre ce projet si l'Université d'Aix-Marseille est retenue.

Votre action sera menée en concertation avec la Vice-Présidence Formation devant laquelle vous serez amenée à rendre compte régulièrement.

Sachant pouvoir compter sur vous pour mener à bien ses missions, je vous prie de croire, Chère Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus confiants.

  
**Éric BERTON** 